

RCS : EVREUX
Code greffe : 2702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1968 B 00035
Numéro SIREN : 775 574 213
Nom ou dénomination : AAF France

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2018 sous le numéro de dépôt 775

AAF France

Société par Actions Simplifiée

Rue William Dian
27620 Gasny

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2017

AAF France

Société par Actions Simplifiée

Rue William Dian
27620 Gasny

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2017

A l'Associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons établi en date du 28 septembre 2017, un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquons l'impossibilité de procéder à la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion, ceux-ci n'ayant pas été établis dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ont été communiqués en date du 22 décembre 2017, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017:

- le contrôle des comptes annuels de la société AAF France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

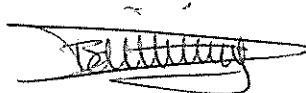
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 22 décembre 2017

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Philippe BATTISTI

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise RUE WILLIAM DIAN 27620 GASNY		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 7 7 5 5 7 4 2 1 3 0 0 0 1 0		Néant ☐ *						
		Exercice N clos le, 31/03/2017						
		N-1 31/03/2016						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	135 490	76 960	58 530	89 607
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	71 801		71 801	71 801
		Constructions	AP	AQ	5 624 140	2 657 634	2 966 505	3 153 021
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	3 098 477	2 301 529	796 948	810 985
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	640 525	350 313	290 211	318 352
		Immobilisations en cours	AV	AW	92 765		92 765	41 350
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG	491 218		491 218	9 572 016
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	166 259		166 259	173 886
TOTAL (II)		BJ	BK	10 320 679	5 386 437	4 934 241	14 231 022	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	625 220		625 220	338 977
		En cours de production de biens	BN	BO	(335 465)		(335 465)	688 587
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	733 614	487 477	246 136	359 771
		Marchandises	BT	BU	3 496 157	260 051	3 236 105	2 746 908
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 749 777		1 749 777	445 142
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	25 728 658	520 611	25 208 047	21 809 022
		Autres créances (3)	BZ	CA	766 558		766 558	445 465
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	0		0	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	1 219		1 219	1 219
		Disponibilités	CF	CG	2 393 089		2 393 089	1 954 473
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	202 224		202 224	72 085
TOTAL (III)		CJ	CK	35 361 054	1 268 141	34 092 913	28 861 654	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	45 681 733	6 654 578	39 027 154	43 092 676	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	0	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AAF FRANCE SAS</u>				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>5 707 157</u>)	DA	5 707 157	6 954 495	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		2 381 220	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	695 450	695 450	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	1 310 548	1 882 023	
	Report à nouveau	DH	11 503 974	9 442 668	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 342 417	2 061 306	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	21 559 547	23 417 164	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	470 889	342 505	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	470 889	342 505	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 095	8 095	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	741 945	821 423	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 131 144	15 442 146	
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 364 817	2 964 216	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	750 715	97 126	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	16 996 717	19 333 007		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	39 027 154	43 092 676		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	16 254 772	18 511 584	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS							Néant ☐ *
		Exercice N				Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	18 544 821	FE	26 828 780	FF	45 373 602
		FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	18 544 821	FK	26 828 780	FL	45 373 602
	Production stockée*					FM	674 631
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 061 331
	Autres produits (1) (11)					FQ	103 202
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	47 212 768
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(600 055)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	20 951 193
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(20 839)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	7 126 057
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	742 254
	Salaires et traitements*					FY	9 549 731
	Charges sociales (10)					FZ	4 257 599
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*			GA	430 250
			- dotations aux provisions*			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	901 945
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	192 589
	Autres charges (12)					GE	13 270
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	43 543 998
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	3 668 769
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	187 538
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 768
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	119 792
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	312 099
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	249 201
	Différences négatives de change					GS	157 762
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	406 964
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(94 864)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 573 904
							3 466 944

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS AAF FRANCE SAS										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	30		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	30		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	10 532	71 605	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	10 532	71 605	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(10 502)	(71 605)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)									HJ	167 622	251 020		
Impôts sur les bénéfices * (X)									HK	1 053 363	1 083 012		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)									HL	47 524 897	46 381 776		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)									HM	45 182 480	44 320 469		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	2 342 417	2 061 306	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	30		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP			
		- Crédit-bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires		A9						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N		
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	locations immobilières, cautions perdues sur années antérieures										7 627		
	pénalité fiscale										2 905		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		
encaissement client irrecevable										0	30		

Sommaire de l'Annexe

Page	N° Note
2	Annexe présentation
3	Principes et méthodes comptables
4	Principes et méthodes comptables
5	Principes et méthodes comptables
6	Principes et méthodes comptables
7	Immobilisations 1
8	Amortissements 2
9	Ecart de réévaluation sur immobilisations amortissables 3
10	Provisions et dépréciations 4
11	Créances et dettes 5
12	Créances clients et comptes rattachés 6
	Autres créances 7
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit 8
13	Dettes fournisseurs et comptes rattachés 9
	Dettes sociales 10
14	Détail des charges à payer 11
15	Composition du capital social - Etat des réserves 12
	Bénéfice fiscal de l'exercice - Crédits d' Impôts 13
	Dirigeants sociaux 14
16	Capitaux propres, mouvements de l'exercice 15
	Information financière par secteur d'activité et zone géographique 16
17	Charges financières 17
	Produits financiers 18
	Produits et charges exceptionnels 19
18	Engagements et passifs éventuels 20
	Échéances des immobilisations financières 21
19	Allègement de la dette future d'impôts 22
	Impôts sur les sociétés 23
20	Effectif à la clôture de l'exercice 24
	Charges et produits constatés d'avance 25
21	Provisions pour dépréciation des stocks 26
	Charges à répartir sur plusieurs exercices 27
	Evènements postérieurs à la clôture 28
	Identité de la Société mère 29
	Entreprises liées 30

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2017	Page 2
-------------------	--	----------

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2017, dont le total est de 39 027 154 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice comptable de 2 342 417 euros.

L'exercice couvre une période de 12 mois, soit du 01/04/2016 au 31/03/2017.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2017 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et conventions générales comptables, énoncées par le règlement ANC 2014-03, modifié par les règlements ANC 2015-06 puis ANC 2016-07.

Les pages ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

(a) - IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations

La société applique les règlements CRC 2002-10 et 2004-06 portant sur la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue qui se situe généralement dans les fourchettes suivantes:

• Constructions / bâtiments	20 à 40 ans
• Agencements et aménagements de constructions	5 à 10 ans
• Installations techniques	5 à 10 ans
• Matériel et outillages industriels	5 à 6 ans 2/3
• Matériel de transport	2 à 5 ans
• Matériel de bureau	10 ans
• Matériel informatique	4 ans
• Logiciels informatiques	1 à 4 ans

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation autorisée par le fournisseur.

• Droits de licences	1 à 3 ans
----------------------	-----------

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES (suite)

(b) - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

(c) - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût éventuel de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

La provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours de jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Une provision statistique est également constatée pour les stocks à rotation lente.

(d) – CONTRATS A LONG TERME

Les contrats à long terme, définis comme étant ceux dont l'exécution se déroule sur au moins deux exercices, sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. La production vendue et la marge sont constatées au fur et à mesure de l'exécution des contrats. Aucune marge bénéficiaire n'est retenue tant qu'elle n'a pas été évaluée avec une fiabilité suffisante. Les pertes probables à terminaison sont constatées pour leur totalité dès qu'elles sont prévisibles par la constitution d'une provision pour risques. Le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement est constaté en créances clients.

Les acomptes correspondant figurent au passif en « Avances et acomptes reçus sur commandes en cours ».

Par souci de simplification les contrats à long terme dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 300 000 €, sont comptabilisés à l'achèvement.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES (suite)

(e) - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le transfert de propriété est subordonné au paiement intégral du prix à l'échéance par l'acheteur.

(f) - OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en Euros à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Une provision pour risques de change est constituée pour couvrir les pertes latentes.

(g) – LITIGES ET CONTENTIEUX

La société est partie prenante dans plusieurs affaires contentieuses significatives qui représentent pour elle des risques de perte financière. Elle a procédé, dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2017, à une revue détaillée du statut et des caractéristiques de chacune d'entre elles afin de déterminer, avec l'aide de ses conseils, les risques qui lui paraissent devoir être provisionnés compte tenu des informations et analyses disponible à ce jour.

(h) – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La société applique le règlement sur les passifs (résultant de l'avis CNC 00-01 émis par le Conseil National de la Comptabilité le 20 avril 2000, adopté le 7 décembre 2000 par le règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable) entré en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la société.

La provision pour garanties données aux clients (compte tenu d'un délai d'intervention moyen de 12 mois) est constituée de la façon suivante : Les coûts d'intervention des deux années civiles 2015 et 2016 sont comparés au chiffre d'affaires des trois années civiles 2014, 2015 et 2016. Le pourcentage ainsi déterminé est appliqué au chiffre d'affaires réalisé au cours du dernier exercice. Ce calcul est effectué par secteur d'activité.

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2017	Page 6
-------------------	--	----------

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES (suite)

(i) DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Depuis le 1er janvier 2015, le Compte personnel de formation (CPF) remplace le Droit individuel à la formation (DIF), les soldes du DIF ont été repris sur les comptes individuels des salariés.

(j) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 102 000 euros HT.

(k) CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Néant

(l) CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

Par décision de l'Associé unique en date du 6 mars 2017, le capital social a été réduit de la somme de 1.247.337,78 euros pour être ramené de 6.954.495,29 euros à 5.707.157,51 euros. La réduction de capital était assortie d'une prime fixée au montant global de 2.952.695,90 euros.

La réduction de capital est détaillée dans les notes 12 et 15 ci-dessous détaillées.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017.

IMMOBILISATIONS
Note n°1

	31/03/2016	Acquisitions	Sorties	31/03/2017
LOGICIELS INFORMATIQUES	102 731,01	8 128,92	0,00	110 859,93
BREVETS	0,00	6 703,30	0,00	6 703,30
IMMO INCORPOR EN COURS	22 620,02	0,00	-4 692,31	17 927,71
Autres immo. Incorporelles	125 351,03	14 832,22	-4 692,31	135 490,94
TERRAINS	71 801,83	0,00	0,00	71 801,83
CONSTRUCTIONS	4 580 933,67	13 263,00	-8 731,76	4 585 464,91
INSTALLATIONS GENERALES	1 038 675,49	0,00	0,00	1 038 675,49
MATERIEL ET OUTILLAGE	3 055 615,91	124 118,80	-81 257,19	3 098 477,52
INSTALL AMENAGEM DIVERS	427 181,09	0,00	0,00	427 181,09
MATERIEL DE TRANSPORT	20 544,14	0,00	0,00	20 544,14
MATERIEL ET MOBILIER BUREAU	214 054,47	24 202,74	-45 456,73	192 800,48
IMMOB MACHINES EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS EN COURS	41 350,00	51 415,00	0,00	92 765,00
Immo. Corporelles	9 450 156,60	212 999,54	-135 445,68	9 527 710,46

AMORTISSEMENTS

Note n°2

	31/03/2016	Dotations	Reprises	31/03/2017
LOGICIELS INFORMATIQUES	-35 743,38	-41 216,66	0,00	-76 960,04
BREVETS	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMO INCORPOR EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
Amort. immo. Incorporelles	-35 743,38	-41 216,66	0,00	-76 960,04
CONSTRUCTIONS	-2 183 750,70	-150 368,74	7 487,88	-2 326 631,56
INSTALLATIONS GENERALES	-282 837,02	-129 423,22	81 257,19	-331 003,05
MATERIEL ET OUTILLAGE	-2 244 630,50	-56 898,99	0,00	-2 301 529,49
INSTALL AMENAGEM DIVERS	-162 357,23	-37 482,42	0,00	-199 839,65
MATERIEL DE TRANSPORT	-20 544,14	0,00	0,00	-20 544,14
MATERIEL ET MOBILIER BUREAU	-160 525,76	-14 860,93	45 456,73	-129 929,96
Amort immo. Corporelles	-5 054 645,35	-389 034,30	134 201,80	-5 309 477,85

Ecart de réévaluation sur immobilisations amortissables

(5 bis)

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2017
DGFP N° 2054 bis

Note n°3

Version de déclarations de l'annexe 5 A
du Code général des impôts

Exercice N clos le : 31-03-2017						
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS						Nature : ☒
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [col. 1 - col. 2] - col. 5 (3)
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction réelle correspondant aux éléments cédés (3)		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Titres						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAL						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne se concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».						
CADRE B DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL						
1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE						
2 — FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE						
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE						
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est appelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Provisions

Note n°4

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2017

Formule de dépréciation selon l'art. 39-1-5° du C.G.I.

Désignation de l'entreprise <u>SAS AAF FRANCE SAS</u>						Neut ☐ *
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des provisions miniers et pétroliers *	JT	TA	TB	TC	
	Provisions pour amortissement (art. 39-1 bis A du CGI)	JU	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	JV	TE	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	JX	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 % *	EX	DI	DS	DE	
	Provisions pour prêts d'installations (art. 39 quinquies H du CGI)	IL	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	JY	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	JZ	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	192 589
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	278 300
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4I	4J	4K	4L	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (3)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretiens et travaux révisions	6D	6F	6H	6J	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur cotisés à payer *	6K	6L	6M	6N	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	6A	6B	6C	470 889
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	6A	6B	6C	6D	
	- incorporelles	6E	6F	6G	6H	
	- corporelles	6I	6J	6K	6L	
	- titres mis en équivalence	6M	6N	6O	6P	
	- titres de participation	6Q	6R	6S	6T	
	- autres immobilisations financières (1) *	6U	6V	6W	6X	
	Sur stocks et en cours	6Y	6Z	6A	6B	747 529
	Sur comptes clients	6C	6D	6E	6F	520 611
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6G	6H	6I	6J	
	TOTAL III	6H	6I	6J	6K	1 268 141
TOTAL GENERAL (I + II + III)		6L	6M	6N	6O	1 739 030
Dont dotations et reprises		6P	6Q	6R	6S	
- d'exploitation		6T	6U	6V	6W	
- financières		6X	6Y	6Z	6A	
- exceptionnelles		6B	6C	6D	6E	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce bilan mais être versées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 31 II de l'annexe III au CGI.

Etat des échéances des créances et dettes

Note n°5

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFP N° 2057 2017

Formule de détermination de la note 5 A
(voir l'annexe 5 des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montants		A 1 an au plus		A plus d'un an	
RELIÉVATION ANNUELLE	Créances rattachées à des participations	UL	LM	UN	LS	US	US	US	US
DE L'ACTIF CIRCULANT	Prêts (1) (2)	UP	491 218	UR	491 218	US			
	Autres immobilisations financières	UT	165 259	UV	165 259	UW			
	Clients, débiteurs ou litigieux	VA	520 611		520 611				
	Autres créances clients	VN	25 208 047		25 208 047				
	Créances représentatives de titres (voir annexe 5 des impôts) prêts en rente ou garantis * à échéance constante	VO		ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UX	19 657		19 657				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	VH	79 139		79 139				
	Impôts sur les bénéfices	VB	664 005		664 005				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VN							
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP							
	Divers	VC							
	Groupes et associés (2)	VR	3 754		3 754				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VS	202 224		202 224				
	Charges constatées d'avance	VT	27 354 918	VI	27 354 918	VY			
REVENUS	TOTAL								
	(1) Montant des								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)								
CADRE B									
ÉTAT DES DETTES		Montants		A 1 an au plus		A plus d'un an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
REVENUS	(1)	(2)	Montant des	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	(3)	Montant des divers emprunts et dettes contractés avec des associés personnes physiques	VL
DE L'ACTIF CIRCULANT	Emprunts obligataires convertibles (1)	7U							
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z							
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	7C	8 095	8 095					
	a 1 an maximum à l'origine	7D							
	a plus d'1 an à l'origine	7E							
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	7A							
	Fournisseurs et comptes rattachés	7B	13 131 144	13 131 144					
	Personnel et comptes rattachés	7C	1 163 078	1 163 078					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7D	996 029	996 029					
	Etat et autres collectivités publiques	7E							
	Impôts sur les bénéfices	7F							
	Taxe sur la valeur ajoutée	7G							
	Obligations cautionnées	7H							
	Autres impôts, taxes et assimilés	7I	205 710	205 710					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7J							
	Groupes et associés (2)	7K							
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	7L	750 715	750 715					
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	7M							
	Produits constatés d'avance	7N							
	TOTAL		16 254 772	16 254 772					
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	7U		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés avec des associés personnes physiques				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	7V			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2012				

Note n°6

Créances Clients et Comptes Rattachés

	31/03/2017	31/03/2016
Clients	24 060 043	21 048 044
Clients interco	1 140 822	679 612
Effets à recevoir	7 181	110 780
Effets en cours d'encaissement		0
Clients douteux	520 612	466 130
Clients fact à établir		
Sous total	25 728 658	22 304 566
Prov. dépréciation clients	-520 612	-495 544
Total	25 208 046	21 809 022

Note n°7

Autres Créances

	31/03/2017	31/03/2016
Comité d'entreprise	2 585	0
Avances au personnel	4 639	600
Comptes personnel	12 433	21 951
Acomptes Impôt Société	79 140	734 561
TVA Déductible	93 903	15 683
TVA à payer	410 779	0
TVA fact à recevoir	159 324	172 117
Débiteurs divers	3 755	553
Total	766 558	945 465

Note n°8

Emprunts et Dettes auprès d'établissements de Crédit

	31/03/2017	31/03/2016
Découverts Bancaires		
Intérêts courus	8 095	8 095
Total	8 095	8 095

Note n°9

Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés

	31/03/2017	31/03/2016
Fournisseurs	-4 886 114	-2 032 822
Fournisseurs interco	-2 269 686	-1 244 785
Effets à payer	-25 083	-433 156
Fournisseurs factures non parvenues	-5 950 261	-11 731 383
Total	-13 131 144	-15 442 146

Note n°10

Dettes Fiscales et Sociales

	31/03/2017	31/03/2016
Personnel rémunérations dues	-339 607	-403 956
Comité d'entreprise	0	-17 681
Provision Participation	-167 622	-268 366
Congés Payés salaires	-655 849	-682 476
Congés Payés charges	-308 249	-320 764
Charges sociales dues	-473 792	-477 621
Autres organismes sociaux	-213 988	-179 177
Sous total	-2 159 107	-2 350 041
Impôt à verser		0
Autres impôts et taxes	-106 113	-154 308
Taxe véhicules société	-6 072	-7 084
Chambre syndicale	-2 595	-5 250
TVA à Payer		-135 921
CVAE CFE	-90 930	-311 613
Total	-2 364 818	-2 964 217

Note n°11

Détail des Charges à Payer incluses dans différents postes du Bilan

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés :

- Factures non parvenues - 5 950 261

Total	<u><u>-5 950 261</u></u>
--------------	---------------------------------

Dettes Fiscales et sociales : -2 366 935

TOTAL	<u><u>-2 366 935</u></u>
--------------	---------------------------------

Concours bancaires courants :

Découverts bancaires

Intérêts courus -8 095

Total	<u><u>-8 095</u></u>
--------------	-----------------------------

Total des charges à payer	-8 325 291
----------------------------------	-------------------

Note n°12

Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	456 185	15,2449
Actions émises pendant l'exercice	0	
Réduction du nombre d'actions pendant l'exercice	-81 820	
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	374 365	15,2449

Etat des réserves

	Au 31/03/2017	Au 31/03/2016
Réserve légale	695 450	695 450
Autres réserves	1 310 548	1 882 024

Note n°13

Au cours de l'exercice, la société a réalisé un bénéfice fiscal de 3 132 269 euros
Le produit du CICE correspondant à l'exercice pour un montant de 251 661 € a été
porté au crédit du compte 645101 Crédit impôt compétitivité emploi. Ce produit du
CICE comptabilisé à la date de la clôture vient en diminution de l'impôt sur les sociétés.

Dirigeants sociaux

Note n°14

La rémunération des organes d'administration et de la direction n'est pas renseignée car elle conduirait à indiquer une rétribution individuelle.

Note n°15

Capitaux Propres, mouvements de l'exercice

	Situation au 31/03/2016	Affectation des résultats	Réduction de Capital	Subventio n à Résultat	Résultat de l'exercice	Situation au 31/03/2017
Capital	6 954 496		-1 247 338			5 707 158
Prime d'émission	2 381 220		-2 381 220			0
Réserve légale	695 450		-0			695 450
Autres réserves	1 882 023		-571 476			1 310 547
Report à Nouveau	9 442 667	2 061 037				11 503 974
Résultat de l'exercice	2 061 307	-2 061 037			2 342 417	2 342 417
Subvention d'exploitation	0					0
Total	23 417 163	0	-4 200 034	0	2 342 417	21 559 546

Note n°16

Information financière par secteur d'activité et zone géographique

Ventilation du C.A. par secteur d'activité : (en euros)

	Au 31/03/2017	%	Au 31/03/2016	%
Filtrage de l'air	41 043 876	90,46%	39 250 649	83,70%
Dépoussiérage de l'air(P2,P4 ,P6,R2)	4 329 725	9,54%	7 640 747	16,30%
Total	45 373 601	100,00%	46 891 396	100,00%

Ventilation du C.A. par zone géographique : (en euros)

	Au 31/03/2017	%	Au 31/03/2016	%
France	18 544 821	40,87%	17 627 525	37,59%
Exportations	26 828 780	59,13%	29 263 871	62,41%
Total	45 373 601	100,00%	46 891 396	100,00%

Note n°17

Charges financières

	31/03/2017	31/03/2016
Dot. Provision perte de change	0	0
Intérêts des comptes créditeurs	0	0
Escomptes accordés	-163 099	-148 095
Intérêts bancaires divers	-86 103	-101 601
Pertes de change	-157 763	-59 890
Total	-406 964	-309 586

Note n°18

Produits financiers

	31/03/2017	31/03/2016
Intérêts sur avances groupe	187 538	147 832
Autres produits financiers	4 768	1 103
Reprise provision de change	0	0
Gains de change	119 793	69 001
Total	312 099	217 937

Note n°19

Produits et charges Exceptionnels

	31/03/2017	31/03/2016
Produits sur créances amorties	30	0
Cession d'immobilisations	0	0
Pénalité fiscale	-2 905	0
Pénalités sur marchés		-71 605
Charges except(caution perdues...)	-7 627	0
Provision sur créances	0	0
Total	-10 502	-71 605

**Note
n°20**

Engagements et Passifs éventuels

Les engagements hors bilan au 31 mars 2017 s'analysent comme suit :

Engagements de crédit-bail en cours en fin d'exercice	Néant
Effets portés à l'escompte et non échus	Néant
Effets remis à l'encaissement non échus	0
Garanties données, avals et cautions	1 129 039
Engagements en matière de pensions, indemnités de départ en retraite	408 320

Hypothèses retenues :

Age de départ volontaire en retraite : 60 ans

Taux d'actualisation net d'inflation : 1.5%

Taux d'augmentation des salaires : 2,0 %

Taux de mortalité : INSEE 2008

Table de turn-over : 3%

Calcul des engagements effectué selon la Convention Collective de la Métallurgie

**Note
n°21**

Échéances des immobilisations financières

	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Prêts	491 218	491 218		0
Dépôts et cautionnements	166 260	1 881		164 379
Total	657 478	493 099	0	164 379

Note n°22

Allègement de la dette future d'impôts

Provision pour congés payés	655 849
Provision pour dépréciation de stocks	747 529
Provision pour perte de change	0
Provision TVTS	6 072
Provision Organic	48 622
Provision participation des salariés 2016 (yc forfait social)	201 147
Total	1 659 219
 Allègement de la dette future d'impôts	 553 068

Note n°23

Impôt sur les sociétés

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Exploitation et financier	3 573 904	-1 108 617	2 465 287
Exceptionnel	-10 502	3 258	-7 244
Participation	-167 622	51 996	-115 626
Résultat net	3 395 780	-1 053 363	2 342 417

Note n°24

Effectif à la clôture de l'exercice

	Personnel salarié		Personnel mis à disposition	
	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2016	31/03/2015
Cadres	80	86		
Agents de maîtrise et techniciens	46	42		
Employés	6	3		
Ouvriers	63	57		
Apprentis	0	3		
Total	195	191	0	0

Note n°25

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance autre	56717
Frais voyage & transport s/affaires	133 257
Assurances	12 250
Total	202 224

Produits constatés d'avance : Néant

Note n°26

Provisions pour dépréciation des Stocks

Matières premières	0
Produits Intermédiaires	0
Produits finis	-487 478
Marchandises	-260 051
Total	-747 529

Note n°27

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Néant

Note n°28

Evénements postérieurs à la clôture

Néant

Note n°29

Identité de la Société mère consolidant les comptes

AAF McQuay Netherlands BV
Phileas Foggstratt 5
7821 AJ EMMEN
NETHERLANDS

Note n°30

Entreprises liées

Participations	0
Créances clients et comptes rattachés	1 140 822
Prêts	491 218
Emprunts et dettes financières diverses	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-2 269 686
Produits financiers	187 539
Charges financières	0

La société n'a pas identifié d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes.
A ce titre, aucune information complémentaire visée par l'article R.123-198.114 du Code de Commerce n'est nécessaire.

* Intérêts reçus sur prêt UK (64k€) et prêt BV (123k€)

AAF FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 5.707.157,51 euros
Siège social : Rue William Dian
27620 Gasny
775 574 213 RCS Evreux

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept,
Et le 29 décembre 2017,

La société AAF-McQUAY NETHERLANDS B.V., société de droit néerlandais au capital autorisé de 4.537.802,16 euros, dont le siège social est situé Phileas Foggstraat 5 – 7821 AJ Emmen – Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 33206931, représentée par Monsieur Philip Leeming WHITAKER,

Associé Unique de la société AAF FRANCE (ci-après la « **Société** »), société par actions simplifiée au capital de 5.707.157,51 euros, divisé en 374.365 actions sans valeur nominale, entièrement libérées,

I. – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice d'une durée de douze mois ouvert le 1^{er} avril 2016 et clos le 31 mars 2017, le rapport de gestion, le rapport spécial visé à l'article L.225-184 du Code de commerce sur les opérations d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et le texte des résolutions soumises à l'Associé Unique ont été établis par Monsieur Darren ALLSOPP, Président non associé.

II. – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017 ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2017 ;
- Quitus au Président et au Commissaire aux Comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Mandat du Président ;
- Pouvoirs à donner en vue des formalités légales.

La réunion est présidée par Monsieur Darren ALLSOPP.

Le Président de séance constate que la société DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes, a été régulièrement avertie de la réunion par lettre recommandée avec accusé de réception.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société pendant l'exercice écoulé d'une durée de douze (12) mois, sur les comptes de cet exercice, ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2016 et clos le 31 mars 2017, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, qui font apparaître un bénéfice d'un montant de 2.342.417 euros.

L'Associé Unique approuve le montant des dépenses non déductibles de l'Impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élève à 20966 euros.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne au Président quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Il donne également décharge au Commissaire aux Comptes de l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice écoulé.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2.342.417 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

– Report à nouveau antérieur:	11.503.974 euros
– Résultat bénéficiaire de l'exercice:	2.342.417 euros
Soit au total :	13.846.391 euros

AFFECTATION DU BENEFICE DE L'EXERCICE :

– A titre de distribution de dividendes:	0 euro
– Au compte report à nouveau.....	2.342.417 euros

Après affectation du résultat, le compte « report à nouveau » est porté de 11.503.974 euros à 13.846.391 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, l'Associé Unique prend acte qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé entre la Société et le Président non associé ou l'un des dirigeants de la Société.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte que le mandat du Président arrivera à échéance à l'issue des présentes décisions.

Il décide en conséquence de renouveler, pour une durée d'un (1) exercice expirant à l'issue des décisions de l'Associé Unique statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018, le mandat de Monsieur Darren ALLSOPP, en qualité de Président.

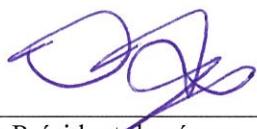
SIXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le Président de séance et par l'Associé Unique.



Le Président de séance
Monsieur Darren ALLSOPP



AAF-McQUAY NETHERLANDS B.V.
Associé Unique
Représentée par
Monsieur Philip Leeming WHITAKER

